

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : 3 place Gérard Genevès – CS 31110 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Pierre PETITJEAN
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe ANCIAUX - Jean-Paul BARBEY - Christine BARD-BOUILLON - Jean-Luc BARNAUD - Vincent BOULLAY - Jean-Pierre BRETON - Christine BUATOIS - Thierry BUATOIS - Sandrine CHAINARD - Michel CHAMBREUIL - Alain CHANDIOUX - Alphée DELECLUSE - Roger DONGUY - Catherine FOURNET - Pierre GARMIER - Alain GAUTHEY - Pascal GIRARDOT - Hervé JUILLET - Pierre MARSAGLIA - Patrick MONARD - Alain MOREAU - Guy OEILLET - Michel PERCHE - Jean-Jacques REMILLY - Philippe ROUBALLAY - Mansour ZOBERI -

MEMBRES ASSOCIES

Paul ALEXANDRE - Roland BACHELARD - Pascal BERTOLINI - Sylvie BOUDOT - Nathalie BRUNEL - Patrick BURDY - Jacques CHARVET - Yann CHEVAUCHET - Edouard CHOPLAIN - Bernadette de SAINT JEAN - Pascal DUMONT - Nathalie DURAND - Stéphane GIRAUD-CARRIER - Evelyne GROS - Jacques LACROUTE - Ginette PATISSIER - Joël PAUCHARD - Pascale PIERRE - Alain RAQUIN - William ROUSSOT - René TABAKIAN - Alexandre VION -

Directeur Général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1. – Intervention du Président	5 à 6
1.2. – Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée Générale du 31 mars 2014.....	6
1.3 – Rapport d'activité 2013 de la CCI	6
 II – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 31 mars 2014	 6
 III – Budget exécuté 2013 et budget rectificatif 2014	 7 à 17
3.1. – Budget exécuté 2013.....	7 à 15
3.2. – Budget rectificatif 2014.....	15 à 17
 IV – Délibérations	 17 à 24
4.1. – Prise de participation dans la SEM pour la Coopération Industrielle en Bourgogne	17 à 18
4.2. – Implantation d'un CENTER PARCS sur la commune du ROUSSET.....	18 à 20
4.3. – Déclassement du domaine public de l'Hôtel Consulaire, 28 boulevard de la République à Chalon-sur-Saône	21
4.4. - Convention de financement entre le Service Général de la CCI et son service portuaire	22
4.5 – Rencontres de l'Initiative	23 à 24
 V – Activités Consulaires : comptes-rendus des commissions	 24 à 29
5.1. – Commission APROPORT du 22 mai 2014	24 à 25
5.2. – Commission Formation Professionnelle et Emploi du.....	26 à 27
5.3. – Commission Industrie, Services aux entreprises et Environnement du 10 juin 2014.....	27 à 28
5.4. - Commission Commerce et Services aux Particuliers du 23 juin 2014.....	28 à 29
 VI – Baromètre Bourguignon des Affaires	 29 à 30
Intervention de Pascal GAUTHERON, de Centre Relations Clients	
 VII – Questions diverses - informations	 30 à 32
Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues	
7.1 - Les appels d'offres et marchés publics	30 à 31
7.2 - Subventions accordées depuis l'Assemblée Générale du 25 novembre 2013	31
7.3 - Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats et sociétés.....	32
 VIII – Conclusion.....	 33

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 23 JUIN 2014 A MACON**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

- Fabien **SUDRY**, Préfet de Saône-et-Loire,
- Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône et Loire ainsi que
- Pierre **SALOMON**, Directeur Général Adjoint du Conseil Général de Saône et Loire
- Jean-Claude **LAGRANGE**, représentant François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mme : Sylvie **BOUILLARD** -

MM : Vincent **BOULLAY** - Thierry **BUATOIS** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Patrick **DEPELLEY** - Bernard **ECHALIER** - Jean-Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Vincent **LONGUEVILLE** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Gérard **MOREL** - Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe **ROUBALLAY** - Alain **THOUVENOT** -

Membres associés :

Mmes : Evelyne **GROS** - Ginette **PATISSIER** – Pascale **PIERRE**

MM : Roland **BACHELARD** – Jacques **CHARVET** –Edouard **CHOPLAIN** - Jacques **LACROUTE** - Joël **PAUCHARD** –William **ROUSSOT** –Alexandre **VION**

Conseillers Techniques :

- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Gérard **MOREL**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- Gérard **GRANJON**, représentant Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France

Ainsi que :

- Jacques CHARLOT, représentant Benoît de CHARETTE, Président de la CCI Bourgogne

Directeur Général Honoraire : Claude **PATARD**

Commissaire aux comptes : Thierry **RIZZA**

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Olivier **REBOULET**.

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** - Christine **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Jean-Luc **BARNAUD** – Jean-Pierre **BRETON** – Alphée **DELECLUSE** - Antoine **DIAZ** – Roger **DONGUY** - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Hervé **JUILLET** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Guy **OEILLET** - Yves **TOITOT** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Nathalie **BRUNEL** – Bernadette de **SAINT-JEAN** – Nathalie **DURAND** –

MM : Paul **ALEXANDRE** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Yann **CHEVAUCHET** – Pascal **DUMONT** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** – Alain **RAQUIN** – René **TABAKIAN** -

Etaient également excusés :

- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d’Agriculture de Saône et Loire
- Alain **FOUQUET**, Directeur de l’Unité territoriale Saône-et-Loire de la DIRECCTE BOURGOGNE
- Monique **NOVAT**, Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France
- François-Marie **PERRIN**, Inspecteur d’Académie

Président Honoraire : Jean-Pierre **LABRUYERE**

Avant de prononcer son discours liminaire, le Président ECHALIER félicite Gérard MOREL pour son élection à la Présidence du Tribunal de Commerce de Chalon, le 22 mai dernier, succédant ainsi à Jean-Claude ROUSSEAU.

Longs applaudissements...

I – PROPOS LIMINAIRES

1.1 - Intervention du Président

« Je suis heureux de vous accueillir **de nouveau à Mâcon** pour cette assemblée générale. Au-delà de l’alternance géographique de la tenue de nos réunions ou manifestations, je voulais juste vous rappeler combien pour moi l’ancrage et l’équilibre de notre présence sur l’ensemble du département sont importants.

Je ne m’étendrai pas sur ce point puisque nous marquerons tout à l’heure le centenaire de l’immeuble consulaire et la réfection de cette salle.

Depuis la signature d’un contrat d’objectifs et de performances entre l’Etat et les CCI le 28 mai 2013, nous n’avons de cesse de nous justifier et d’argumenter pour combattre des menaces de mise sous tutelle, de baisses récurrentes de plus en plus drastiques de nos ressources fiscales, d’un pré-rapport outrancier et de scénarios destructeurs et inacceptables de la mission d’inspection de l’IGF...

Vous comprendrez les conséquences dévastatrices sur nos entreprises, nos clients et nos collaborateurs de ces annonces désordonnées d’informations non abouties « mises en musique » par la presse.

Las et exaspéré par ce bras de fer totalement improductif, le réseau des CCI lors de son assemblée générale du 27 mai a adopté une motion de défense des entreprises et a exprimé sa défiance à l’égard du Gouvernement. Cette motion que nous avons votée décide notamment de suspendre tous les travaux en cours avec le Gouvernement jusqu’à ce qu’il ait rétabli une relation de confiance indispensable. Elle a été également relayée par la presse et par nos organisations professionnelles.

Cette posture de résistance trouve rapidement ses limites de part et d’autre devant la gravité de la situation économique que nous traversons. Les urgentistes, lorsqu’ils se mettent en grève portent un badge **mais ne laissent pas mourir le patient**.

Entreprises, CCI, organisations professionnelles, collectivités, Etat, nous avons **un patient commun** qui, comme son nom ne l’indique pas, ne peut plus attendre : **la croissance**, condition préalable au retour de la compétitivité de nos entreprises.

En Saône-et-Loire, nous n’avons attendu ni la Loi de 2010 ni le rapport du comité de pilotage chargé des évolutions du réseau pour nous regrouper, conforter notre offre de proximité ou encore, intégrer notre action aux politiques publiques de l’Etat. La fusion des deux CCI de Saône-et-Loire dès 2005, des coopérations interconsulaires de plus en plus régulières, des opérations ciblées thématiquement et géographiquement, ou encore la sensibilisation des entreprises pour l’appropriation des outils d’accompagnement mis en place en sont quelques illustrations.

La confiance naît de la transparence et comme chaque année en juin cette assemblée générale rend compte à la fois du rapport d’activité de l’année précédente et du budget exécuté s’y rapportant. Cette transparence imposée nous permet de communiquer sur nos actions, d’en mesurer l’efficacité mais également de prendre des mesures en fonction des résultats.

Je pense que c’est à travers des projets structurants que les ressources et les savoir-faire croisés de tous les partenaires créeront une dynamique au service des entreprises et de l’emploi.

C’est dans cet esprit qu’au fil de notre ordre du jour nous proposerons une prise de participation de notre CCI à deux SEM, la première pour la création d’un outil industriel mutualisé au service de la maintenance du matériel ferroviaire qui s’inscrit dans les « investissements d’avenir » et la seconde dans le cadre de la création du CENTER PARCS sur la commune du Rousset.

Vous comprendrez, Monsieur le Préfet, que l'absence de visibilité et de trajectoire triennale sur nos ressources, condamnerait entre autres les outils ou leviers de développement que chacun dans leur rôle, les collectivités, l'Etat, les CCI et les entreprises essaient de développer au service de l'emploi et de la croissance. »

Monsieur le Préfet de Saône et Loire souhaite répondre aux propos du Président ECHALIER, qu'il remercie tout d'abord de l'avoir convié à cette Assemblée Générale, puis il revient sur la motion votée le réseau des CCI et ses conséquences.

Le Gouvernement a engagé des dispositions, via le pacte de responsabilité, pour restaurer la compétitivité des entreprises afin de favoriser l'emploi et les investissements. Ces mesures représentent un acte de confiance à l'égard des entreprises et de la CCI qui les représente. En même temps, le Gouvernement s'est engagé dans une démarche destinée à maîtriser les finances publiques et dans ce cadre, tous les acteurs et collectivités qui participent de la sphère publique, doivent apporter leur contribution. Le gouvernement souhaite une transformation en profondeur et ce processus peut avoir une influence sur le réseau consulaire. Des échanges ont été ouverts à ce sujet et il reste encore une interrogation. Pour sa part, Monsieur le Préfet sait que les services de l'Etat doivent travailler en collaboration avec les services de la CCI pour le développement économique du territoire et espère que les interrogations seront levées rapidement pour pouvoir continuer à travailler ensemble.

Le Président ECHALIER remercie Monsieur le Préfet pour son intervention.

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 31 mars 2014

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 31 Mars 2014.

1.3– Rapport d'activité 2013 de la CCI

Michel CARADOT présente à l'Assemblée, le rapport d'activité 2013 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Ce document, qui a été distribué en début de séance à tous les participants, retrace les actions importantes et les chiffres clés de l'activité de la CCI en 2013.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2014

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 31 mars 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

III – BUDGET EXECUTE 2013 ET BUDGET RECTIFICATIF 2014

3.1 – BUDGET EXECUTE 2013

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier de la CCI, présente les comptes de l'exercice 2013 de l'ensemble des services de la CCI de Saône et Loire (cf. annexe 1).

Les documents correspondants à ce rapport ont été adressés avec les convocations à la présente Assemblée Générale.

Il rappelle que ces comptes ont fait l'objet :

- d'un contrôle de notre commissaire aux comptes Thierry RIZZA du cabinet Grant Thornton,
- d'un examen de la part de la Commission des Finances qui s'est réunie le mercredi 21 mai sous la présidence de Alain GAUTHEY,
- d'une présentation au Bureau lors de sa réunion du 3 Juin 2014.

1°) – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE ET CONSOLIDE

En préambule à cette présentation, il convient de souligner les faits significatifs suivants qui modifient la présentation des comptes par rapport à la lecture du budget exécuté 2012 d'une part, et par rapport au budget 2013 voté d'autre part :

- Depuis le 1^{er} janvier 2013, le personnel, hormis celui d'APROPORT, a été transféré à la C.C.I. de Bourgogne qui le met à la disposition de la C.C.I. de Saône et Loire. De ce fait, les frais de personnel n'apparaîtront plus sur les lignes idoines, mais seront intégrés au poste « Autres achats et charges externes » tout comme les variations inhérentes aux engagements sociaux. Lesquels engagements figurent dorénavant au bilan sur la ligne « Emprunts et dettes financières divers » et non en provisions pour charges.
- Le budget voté intégrait l'inscription en charges exceptionnelles de la contribution exceptionnelle prélevée en 2014 sur la Taxe pour Frais de Chambre pour un montant de 893.000 €. Cette écriture non approuvée par la Tutelle n'a pas été prise en compte, et conduira à une présentation de budget rectificatif pour l'exercice 2014.

► COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE – ENSEMBLE DE LA C.C.I. (pages 1-2)

1) Les charges d'exploitation

Les achats et charges externes présentent une économie budgétaire de **1.469 K€** qui tient essentiellement à la ligne des frais de personnel mis à disposition pour **943,4 K€** suite à des postes non pourvus, des départs non remplacés et également à un transfert des dépenses de personnel vacataire vers l'achat de prestations de formation.

Par ailleurs **450 K€** avait été inscrit dans le cadre d'un éventuel aménagement de la zone de Chatenoy Garennes qui n'a pas été réalisé. Enfin les dépenses d'entretien-réparation et de maintenance font ressortir un gain de **91,4 K€**.

Le dépassement de **41,4 K€** constaté au niveau des impôts et taxes provient d'un reversement de TVA non déductible suite à une variation défavorable du prorata de TVA au SERVICE GENERAL et d'un important programme de formation du personnel APROPORT, au-delà de l'obligation de formation, qui s'inscrit dans le renouvellement des Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité et dans le développement commercial.

Les frais de personnel qui concernent APROPORT sont inférieurs de **65,4 K€** aux prévisions et s'expliquent par des arrêts de travail conséquents, et également par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (**46,5 K€**).

L'augmentation des dotations aux amortissements de **170 K€** est à mettre au compte de l'amortissement de caducité à APROPORT suite à une mise au rebut importante d'un certain nombre d'équipements, notamment au Port Nord de Chalon, qui ne sont plus utilisés. Par ailleurs la régularisation de la mise en concession d'une bande de terrain de 6.000 m² de la parcelle dite C.A.V.S. au Port de Mâcon a engendré un rappel depuis 2005 et représente une dotation de **74 K€**.

Une dotation aux provisions sur immobilisations figure pour **412,3 K€** afin d'anticiper une éventuelle obligation de mise en concession du reste de la parcelle C.A.V.S. qui impliquerait un amortissement de caducité. Cette provision fera l'objet d'une reprise dès qu'une décision sur le devenir de ce terrain sera effective.

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à **314 K€** comprennent les engagements sociaux d'APROPORT ainsi que des provisions sur travaux à réaliser dans ce même service.

Enfin les autres charges sont composées essentiellement des subventions allouées par la C.C.I.

Globalement les charges d'exploitation sont en diminution sensible par rapport à 2012, et sont très en deçà du budget voté (- **762,9 K€**).

2) Les charges financières

Les emprunts figurant au bilan comprennent quelques prêts à taux variables pour lesquels les cours sont très favorables actuellement, ce qui explique le gain de **36,6 K€** par rapport aux prévisions budgétaires. Compte tenu des réserves de la C.C.I. et de la politique d'autofinancement des investissements, ce poste poursuit sa diminution au fil des années.

3) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion recensent principalement les frais d'assurance chômage des anciens salariés, des sinistres subis à APROPORT ainsi que des charges provenant d'exercices antérieurs. Les charges sur opérations en capital font suite à des cessions d'immobilisations et des mises au rebut.

Les dotations aux provisions sont relatives à 2 litiges en cours et incluent la prise en charge à hauteur de 50 % des déficits du C.I.F.A. Jean Lameloise.

Compte tenu que la Contribution Exceptionnelle à payer en 2014 n'a pu être inscrite dans les comptes, ce poste fait ressortir une économie de **267,8 K€**.

Le total des charges s'établit à **21.485,3 K€** contre **21.721,4 K€** en 2012. Par rapport au budget, et en faisant abstraction de la Contribution Exceptionnelle, les charges sont inférieures de **80,1 K€**.

4) Les produits d'exploitation

Bien qu'initialement prévue en baisse lors du budget primitif, la Taxe pour Frais de Chambre affiche une progression de 1,73 % par rapport à 2012. Au niveau budgétaire, il ressort un manque à gagner correspondant au supplément de T.F.C. 2012 que l'on retrouvera en définitive en produits exceptionnels suite à une instruction de la D.R.F.I.P.

Le Chiffre d'Affaires bien qu'en forte progression de 8,25 %, affiche une insuffisance budgétaire de **863,8 K€** provenant principalement du Service AMENAGEMENTS (- **370,4 K€**) et du Service FORMATION CONTINUE (- **345,9 K€**). Le C.F.A. (- **67,5 K€**) et APROPORT (- **70,8 K€**) complètent cette insuffisance.

Les subventions ont été supérieures aux prévisions sous l'effet principalement d'un meilleur taux de remboursement du coût apprenti au C.F.A. par le Conseil Régional de Bourgogne.

Les reprises sur provisions font suite principalement à la réalisation par APROPORT de travaux provisionnés au 31/12/2012.

Les transferts de charges sont constitués pour l'essentiel d'indemnités d'assurances, et d'opérations de classements de charges d'exploitation en exceptionnel.

Dans leur ensemble les produits d'exploitation se maintiennent à leur niveau de 2012, toutefois dans les faits ils sont plutôt en forte augmentation compte tenu qu'en 2012 les reprises sur provisions bénéficiaient sensiblement ce poste.

5) Les produits financiers

Compte tenu que la trésorerie a été très largement placée en 2011 sur des Dépôts A Termes à taux progressif pour une durée moyenne de 5 et de 8 ans, les dépôts sont entrés dans leur 3^{ème} année ce qui contribue à faire augmenter sensiblement ce poste.

6) Les produits exceptionnels

Les opérations de gestion concernent des régularisations d'opérations d'exercices antérieurs, tandis que les autres produits exceptionnels reçoivent le supplément de T.F.C. perçu au titre de 2012 pour un montant de **928 K€**.

Au total les produits s'élèvent à **22.685,7 K€**, donc quasiment au niveau du budget voté. Par contre la baisse constatée par rapport à 2012 est à nuancer car les recettes avaient été considérablement améliorées par la suppression des engagements mutuelles.

Sur la base de la dotation 2013 de Taxe pour Frais de Chambre, l'ensemble des opérations de la C.C.I. aboutit à un résultat en excédent de **272.354,21 €**, qui se trouve augmenté de manière conséquente par le surplus 2012 exceptionnel de Taxe pour Frais de Chambre d'un montant de **928.000 €** portant le bénéfice à **1.200.354,21 €**. Ce surplus 2012 se trouve d'ores et déjà annihilé par la contribution de **893.000 €** que devra supporter la C.C.I. en 2014.

► ANALYSE PAR SERVICE

1) Service Général (pages 3-4)

Ce service qui regroupe l'Administration Générale, les Activités d'Intérêt Général et l'Appui et Conseil aux Entreprises, reçoit l'ensemble de la ressource fiscale et la répartit entre les différentes activités de la C.C.I.

Ce service présente un résultat bénéficiaire de **2.277,5 K€** relativement similaire à celui réalisé en 2012, et se situe bien au-delà de l'objectif budgétaire (+ **1.610,9 K€**). L'explication de ce résultat se trouve au niveau des charges et plus particulièrement sur le poste des achats et charges externes avec des dépenses moindres sur les frais de personnel, ainsi que par la non prise en compte de la Contribution Exceptionnelle.

En termes de recettes, le Chiffre d'Affaires est conforme aux prévisions et intègre la facturation des prestations C.F.E. (**63,4 K€**) non payantes auparavant, et une hausse des recettes de formalités internationales suite à la révision des tarifs à la hausse, contrepartie d'une amélioration du service grâce à la dématérialisation.

Les subventions concernent des actions de développement durable (conseil énergie, prévention des déchets), d'accompagnement à la création d'entreprise (NACRE), de la Nuit de l'Oriente et ALIZE.

2) CCI Formation 71 (pages 5-6)

Confronté à une nouvelle baisse d'activité, ce service voit son chiffre d'affaires diminuer de 5 % par rapport à 2012 et fait état d'un manque de **345,9 K€** par rapport au budget voté pourtant en déficit de **130 K€**. Tous les domaines sont concernés :

- Formation Continue → - **95,2 K€**
- Alternance → - **117,5 K€**
- Formations conventionnées → - **55,6 K€**
- Actions GPEC → - **48,2 K€**

Dans le même temps, les autres achats et charges externes, bien qu'ils soient conformes au budget, n'ont pas suivi la tendance du chiffre d'affaires suite à des dépenses non récurrentes d'entretien, de développement du site internet notamment. Ces dépenses sont à neutraliser par les transferts de charges d'exploitation et par le supplément de T.F.C. affectée (**+28,2 K€**) pour financer le site internet ainsi que la part non subventionnée des actions de Gestion Prévisionnelle Emploi Compétence.

Les charges exceptionnelles comprennent une indemnité transactionnelle, compensée par une contribution du Service Général figurant dans les produits exceptionnels sur opérations de gestion.

Le résultat 2013 aboutit à un déficit de - **407,6 K€**. Pour comparaison l'exercice 2012 présentait un déficit de - **263,8 K€** avant reprise des engagements mutuelles.

3) Ecole de Gestion et de Commerce (pages 7-8)

Malgré une rentrée scolaire difficile avec un effectif réduit pour la promotion 2013/2016, le chiffre d'affaires est supérieur aux prévisions grâce notamment à une prise en charge du CFA Supérieur de Bourgogne. Par contre la ressource en taxe d'apprentissage est en deçà des prévisions, ce qui entraîne un manque à gagner global de **22,3 K€** au niveau des recettes.

Les charges d'exploitation présentent une économie budgétaire de **29 K€** inhérente à un arrêt de travail de longue durée.

L'E.G.C. dégage un résultat déficitaire de **- 3,2 K€**.

4) Centre de Formation Automobile (pages 9-10)

Les produits d'exploitation sont conformes aux prévisions (+ **30,2 K€**), malgré un chiffre d'affaires insuffisant par rapport au budget (- **67,4 K€**), et bénéficient d'une bonne rentrée scolaire et d'un meilleur taux de prise en charge du coût apprenti par le Conseil Régional de Bourgogne (+ **85,5 K€**).

Les charges d'exploitation sont également conformes aux prévisions (+ **49,7 K€**), avec un faible dépassement sur les autres achats et charges provenant des consommations de fluides et notamment du chauffage, et des dotations aux amortissements (investissements supérieurs aux prévisions).

Ces opérations conduisent à un résultat déficitaire de **- 193,6 K€** à rapprocher du déficit voté au budget à **- 163,8 K€**.

5) Service Apprentissage (pages 11-12)

Ce service assure la promotion de l'apprentissage, l'enregistrement des contrats et la collecte de la taxe d'apprentissage.

Le chiffre d'affaires additionné aux subventions fait ressortir un gain supplémentaire par rapport au budget (+ **5,4 K€**). Les autres produits prévoyaient une recette interne dans le cadre d'une participation à la Nuit de l'Orientation qui ne s'est pas réalisée.

Les charges d'exploitation font état d'une baisse sensible provenant des frais de personnel, suite à la présence partielle sur l'année du développeur apprentissage. Les autres charges diminuent également du fait de l'abandon du versement de la contribution à l'A.R.C.N.A.M. pour le financement de l'A.E.C.D.

Compte tenu de ces éléments le Service Apprentissage dégage un bénéfice de **19,4 K€**.

6) Aproport (pages 13-14)

Le chiffre d'affaires affiche une progression de 12,34 %, et atteint quasiment l'objectif budgétaire. APROPORT a perçu une subvention de la CCI BOURGOGNE dans le cadre du salon RIVERDATING. L'affectation de la ressource fiscale correspond à la prise en charge de l'amortissement des immobilisations de l'ancienne concession du Port de Mâcon telle que demandée par l'autorité concédante.

Les charges d'exploitation présentent un dépassement de **713,1 K€** qui provient du supplément d'amortissement de caducité et de la provision pour dépréciation sur le terrain C.A.V.S. et des mises au rebut d'anciens équipements et d'installations, et des provisions pour travaux à effectuer.

Pour le reste APROPORT réalise une économie substantielle sur les charges financières, compte tenu notamment des prêts internes avec la C.C.I. indexés au taux EURIBOR.

Le bon niveau d'activité se traduit par un résultat proche de l'équilibre à – **37,5 K€**, mais qui se trouve fortement dégradé par la dépréciation du terrain C.A.V.S. portant le déficit à – **449,8 K€**.

7) **Aménagements** (pages 15-16)

Ce service regroupe l'ensemble des zones d'activité.

L'activité de ce service est propice à un grand décalage entre le prévisionnel et le réalisé, puisque tant les ventes que les travaux d'aménagement n'ont pas été réalisés. Toutefois les ventes sont supérieures à l'exercice 2012, mais elles ont dégagé une marge infime.

La hausse des autres achats s'explique par des travaux paysagers sur la zone de Senozan prévus à l'origine de cette zone et non réalisés à ce jour. Compte tenu que cette zone est presque intégralement vendue, cette dépense n'a pu être intégrée au coût de revient.

Ce service fait état d'une perte de – **23,3 K€**.

8) **Service Divers** (pages 17-18)

Ce service regroupe les bâtiments de stockage du Centre Routier de Chalon-sur-Saône, le CIFA Jean Lameloise à Mercurey et l'Amphithéâtre du Média Pôle.

Le budget, présenté en équilibre est réalisé avec un **déficit de 19,1 K€**.

Le chiffre d'affaires est constitué par les produits de locations de l'amphithéâtre.

La contribution de ressource fiscale est versée par la CCI au CIFA Jean Lameloise, conformément aux prévisions.

2°) – COMMENTAIRES SUR LE BILAN (Pages 19-20)

A - ACTIF

1) **Actif Immobilisé**

a)- **Immobilisations incorporelles**

Les investissements en logiciel se sont élevés à 5.000 €.

b)- **Immobilisations corporelles**

Les investissements réalisés sur les bâtiments s'élèvent à 147.400 € et concernent des aménagements au C.F.A., l'aménagement des locaux loués au Pôle Nucléaire Bourgogne à Média Pôle et le début des travaux de la salle Guérin à Mâcon.

Du matériel pédagogique, du matériel informatique, du mobilier et du matériel de protection ont été acquis pour le Service Général, le Centre de Formation Continue, l'EGC, le CFA Automobile pour un montant de 132.200 €.

c)- Immobilisations mises en concession

Ces investissements concernent APROPORT avec notamment la construction de l'atelier maintenance pour 596.300 €. Ils comportent également 80.000 € d'aménagements et d'installations et 67.500 € de matériels et outillages industriels.

d)- Immobilisations financières

- ◆ Rachat d'actions de PAGNY TERMINAL à la C.C.I. COTE D'OR (19.300 €)
- ◆ Augmentation du capital de PORTS-INTER (114.000 €)
- ◆ Quote part de résultat dans le GIE Restaurinter (1.300 €)
- ◆ Dotation au fonds associatif de Initiative Saône et Loire (ex APHSL) (116.000 €)
- ◆ Prêt à LOGEHAB dans le cadre du 0,45 % logement (6.600 €) remboursable dans 20 ans.
- ◆ Prêt à la C.C.I. BOURGOGNE dans le cadre du 0,45 % logement (24.100 €) remboursable dans 20 ans.

2) Actif Circulant

a)- Stock de terrains des zones d'activité :

- ◆ Terrains à aménager (ZI Vitry et Varennes) pour 29.100 €.
- ◆ Terrains aménagés (ZI Vitry, Crèches, Senozan et Chatenoy -Garenne) pour 2.397.400 €.

Il s'agit de la valeur nette. Une provision pour dépréciation de 947.700 € est comptabilisée sur les zones de Châtenoy-Garennnes, Vitry en Charolais et Varennes les Mâcon.

b)- Créances d'exploitation

Créances clients 2.747.800 € (dont 120.500 € de clients douteux), dépréciés pour 107.200 € soit une valeur nette de 2.640.600 €.

c)- Autres créances

Ce poste est constitué principalement de subventions à recevoir au titre des investissements du C.F.A. et d'APROPORT pour 152.300 €, et dans le cadre des actions menées par le Service Général (Environnement), le Service Formation Continue, le CFA, le Service Apprentissage pour un montant de 484.200 €. Pour le reste il s'agit des comptes de T.V.A. à récupérer, de la créance au titre du C.I.C.E. pour l'essentiel.

d)- Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 11.579.500 €.

e)- Les charges constatées d'avance

Enregistrées pour 134.700 €, elles concernent des abonnements, loyers de matériels et contrats de maintenance relatifs à l'exercice 2014.

B - PASSIF

1) Capitaux propres

Le montant des **capitaux propres** s'élève à 40.499.200 €.

2) Autres fonds propres

Les droits du concédant concernent Aproport (1.150.500 €).

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques correspondent aux éléments suivants :

- travaux de remise en état du SLIPWAY (340.000 €),
- litige suite au recours de 14 retraités contestant la suppression de la prise en charge d'une partie de leurs frais de mutuelle (186.700 €)
- différents litiges suite à des incidents (303.400 €)

Les provisions pour charges (1.273.700 €) concernent les engagements sociaux (IDR, ancienneté, risque chômage, CET), des travaux à réaliser en 2013 sur les ports et une provision relative aux déficits du CIFA Jean Lameloise à Mercurey.

4) Dettes

Les dettes financières se rapportent aux emprunts à rembourser (5.312.200 €), à une dette de 944.000 € au Syndicat Intercommunal de Vitry en Charolais et à la dette envers la C.C.I. Bourgogne au titre des engagements sociaux pour 1.264.700 €.

Les dettes fournisseurs figurent pour 1.621.700 € et les dettes fiscales et sociales pour 829.000 €.

Les autres dettes (1.387.400 €) sont composées pour 886.100 € des dettes envers la C.C.I. Bourgogne au titre des congés payés et des C.E.T. du personnel, de contributions et de fonds de concours à verser à différents organismes pour 215.500 €, et de sommes à restituer pour 241.700 €.

Les produits constatés d'avance (182.800 €) enregistrent des produits perçus d'avance par APROPORT (loyer versé par AREVA pour l'année 2014, facturation d'avance concernant le sel et les tourteaux) et des subventions perçues d'avance.

LES OPERATIONS EN CAPITAL (page 21)

Les opérations de fonctionnement permettent de dégager une **capacité d'autofinancement** de 3.635.777,34 €.

Les **emplois** s'élèvent à2.327.598,26 € (y compris opérations inter-services)

Les **ressources** s'élèvent à 900.300,06 € (y compris opérations inter-services)

Conduisant à un **résultat budgétaire bénéficiaire de 2.208.479,14 €**.

Concernant APROPORT, ce tableau ne prend pas en compte le prêt de 348.000 € à octroyer par la C.C.I. pour le financement de l'Atelier Maintenance. En incluant cette ressource le résultat budgétaire devient positif à 243.331,81 €, ce qui conduira ce service à rembourser la C.C.I. à cette hauteur au titre des avances consenties les années précédentes pour insuffisance de résultat budgétaire.

3.2 – BUDGET RECTIFICATIF 2014

Pascal LEYES précise que ce budget rectificatif consiste à aligner la ressource fiscale sur le montant effectivement versé par la CCI Bourgogne et à prendre en compte les remboursements anticipés d'emprunts actés dernièrement ainsi qu'une dotation pour dépréciation du terrain CAVS.

Jean-Pierre RIFFIER présente ensuite le BUDGET RECTIFICATIF 2014 de la CCI (cf. annexe 2).

Ces projets ont été arrêtés par le Bureau lors de sa séance du 3 juin 2014 après avoir été présentés, pour avis, à la Commission des Finances présidée par Alain GAUTHEY, le 21 mai 2014.

La proposition du présent budget rectificatif intègre 4 opérations :

- La Contribution Exceptionnelle prélevée en 2014 avait été inscrite sur le budget rectificatif 2013, et laissait la ressource fiscale 2014 à son niveau avant prélèvement. La tutelle a désapprouvé cette opération au motif que la ressource fiscale inscrite en C.C.I. territoriale devait correspondre à la contribution versée inscrite par la C.C.I. de Région. De ce fait la ressource fiscale est ramenée à **7.594.000 €**.
- 2 emprunts feront l'objet d'un remboursement anticipé, moyennant des pénalités estimées à **250.500 €** qui seront inscrites en charges exceptionnelles. Cette opération entraînera une diminution des intérêts de l'ordre de **50.500 €**. Le SERVICE GENERAL et APROPORT sont concernés par ces prêts.
- Compte tenu de l'insuffisance des fonds d'APROPORT, ce remboursement nécessitera l'octroi de 2 prêts internes de la CCI pour des montants respectifs de **672.858,60 €** au Port de Chalon et de **672.425,59 €** au Port de Mâcon. Par ailleurs le coût définitif de la construction de l'atelier maintenance au Port de Chalon nécessite également un nouveau prêt du SERVICE GENERAL à APROPORT pour un montant de **348.000 €**.
- La dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations au titre du terrain C.A.V.S. **au Port de Mâcon inscrite pour 46.200 €**.

1) Niveau Consolidé (pages 1-2)

La Taxe pour Frais de Chambre se trouve par conséquent diminuée du prélèvement exceptionnel pour un montant de **893.000 €**.

Du fait de la dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations, les charges d'exploitation augmentent de **46.200 €**.

Quant aux charges financières, l'économie de **50.500 €** additionnée aux intérêts courus de fin d'année permet une baisse de ce poste de **63.900 €**.

Enfin les charges exceptionnelles sont augmentées de **250.500 €** pour tenir compte des pénalités de remboursements anticipés. Toutefois, il est rappelé que malgré l'importance de ces pénalités, l'opération sera positive sur l'ensemble de la période de remboursement.

Ces nouvelles opérations font ressortir un déficit d'ensemble de **- 1.125.800 €**.

2) Service Général (pages 3-4)

Ce service est le seul concerné par la modification de la ressource fiscale.

Du fait des prêts internes à APROPORT, ce service percevra un supplément de produits financiers estimés à **14.500 €**.

Le remboursement anticipé occasionnera une économie de **37.700 €** sur les charges financières, et ce service supportera l'intégralité des pénalités de remboursements anticipés.

Ces modifications conduisent à un résultat prévisionnel déficitaire de – **808.500 €**.

3) APROPORT (pages 5-6)

Les opérations inhérentes au remboursement anticipé d'emprunt et au refinancement par des prêts internes du SERVICE GENERAL, font ressortir une diminution des charges financières de **11.700 €**, alors que la dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations porte le déficit prévisionnel à – **151.200 €**.

⌘ Opérations en capital (page 7)

Compte tenu des modifications intervenues au compte de résultat, la capacité d'autofinancement subit une diminution de **1.207.400 €** et s'établit à **500.200 €**.

Le remboursement anticipé d'emprunt occasionnera une augmentation du remboursement des dettes financières pour **2.621.300 €** à raison de **1.353.700 €** pour le Service Général et de **1.267.600 €** pour APROPORT.

Comme indiqué précédemment cette opération impliquera un refinancement d'APROPORT par des prêts internes pour **1.345.300 €** auquel il faut ajouter le prêt interne de **348.000 €** alloué pour la construction de l'atelier maintenance du port de Chalon, soit un total de **1.693.300 €**.

L'ensemble de ces opérations porte le déficit budgétaire à **5.013.700 €** qui sera financé par un prélèvement sur le fonds de roulement non affecté.

L'endettement de la C.C.I. (page 9) est ramené à **2.057.000 €**, dont **485.000 €** pour le Service FORMATION CONTINUE et **1.572.000 €** pour APROPORT. Les projections de remboursement sont les suivantes :

- A moins d'1 an..... 413.000 €
- Entre 1 et 5 ans..... 832.000 €
- A plus de 5 ans..... 812.000 €

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de ladite commission, sur le budget exécuté 2013 et le budget rectificatif 2014 de la CCI de Saône-et-Loire.

Enfin, Thierry RIZZA, Commissaire aux comptes, au nom du Cabinet GRANT THORNTON, donne lecture du rapport général.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes, les membres présents, à l'unanimité,

- **approuvent les comptes du budget exécuté 2013 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et décident d'inscrire le résultat au compte « report à nouveau »,**
- **donnent quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2013,**
- **approuvent les comptes du budget rectificatif 2014 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.**

IV – DELIBERATIONS

4.1 – Prise de participation dans la SEM pour la Coopération Industrielle en Bourgogne

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Il est rappelé que l'objectif est de créer un outil industriel mutualisé au sein du site unique et organisé autour d'un système d'information permettant le travail collaboratif des acteurs de la maintenance du matériel ferroviaire et de la formation associée.

Le montage s'articule autour d'une SEM qui assure le portage du foncier et l'aménagement du site qu'elle met à disposition de trois SAS. Schématiquement, les trois SAS constituées de PME, grands donneurs d'ordre et partenaires financiers portent un atelier de maintenance, un pôle tertiaire (formation) et un atelier de peinture.

Une structure d'exploitation assure par ailleurs les aspects opérationnels du fonctionnement de la plateforme.

Ce projet structurant a été labellisé au titre du Programme d'Investissement d'Avenir et une enveloppe de subvention de 6,1 M€ a été attribuée par la BPI représentant 28 % de l'investissement total.

Le tour de table financier se précise. Le capital de la SEM s'élèverait à environ 2 960 K€ et la CCI pourrait y participer à hauteur de 350 K€, dans le collège privé qui intervient pour 42 à 46 % du total (selon le positionnement définitifs des futurs actionnaires). Cette participation sera accompagnée, au minimum par un poste d'administrateur et un rôle reconnu de la CCI dans le pacte d'actionnaire. Les 54 à 58 % du collège public étant couverts par la CUCM, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Dernièrement, la CCI a obtenu des précisions complémentaires d'une part, sur la capacité de la SEM à mobiliser des financements bancaires pour effectuer les investissements programmés, et d'autre part, sur l'engagement des grands donneurs d'ordres du ferroviaire à apporter des commandes et du chiffre d'affaires.

1. Pour les financements des investissements :

Plusieurs établissements financiers, dont la Caisse des Dépôts et Consignations, devraient participer au capital de la SEM au sein du collège « privé ». Cette implication dans l'actionnariat permettra une analyse détaillée des projets d'investissements et l'assurance d'obtenir les financements.

2. L'engagement des grands donneurs d'ordres :

Les lettres d'intentions obtenues de leurs parts devront faire préalablement l'objet de contractualisations fermes et définitives. A ce jour, 3 des principales sociétés de travaux ferroviaires ont manifesté un intérêt marqué pour ce projet.

Le Bureau de la CCI, réuni le 3 juin dernier a examiné ce dossier.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord de principe pour :

- **une prise de participation de la CCI71 à hauteur de 350 K euros dans la SEM CIB dite SEM pour la Coopération Industrielle en Bourgogne, au titre du collège privé,**
- **inscrire cette somme au budget 2014 de la CCI,**
- **mandater le Président pour obtenir les éléments permettant de définir précisément les modalités de fonctionnement, le montant du capital social et sa répartition entre les parties, afin d'engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,**
- **mandater le Président afin de solliciter les accords nécessaires auprès de la Tutelle,**
- **procéder à la désignation d'un représentant de la CCI au sein du Conseil d'Administration de la SEM CIB.**

Le Président précise que ce projet se situe à Saint VALLIER sur l'ancien site de réparation de matériel ferroviaire des houillères du bassin de Blanzay.

Jean-Claude LAGRANGE, qui représente ici le Conseil Régional, indique qu'en sa qualité de Vice-Président de la CUCM, il connaît bien ce site qui fait l'objet d'une réindustrialisation.

Jean-Jacques REMILLY ajoute qu'il connaît bien le territoire de la CUCM et que ce projet y est accueilli avec enthousiasme et unanimité.

4.2 – Implantation d'un CENTER PARCS sur la commune du ROUSSET

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le Président ECHALIER rappelle que le Département, sollicité en 2011 par le Groupe Pierre et Vacances – Center Parcs, pour implanter un village Center Parcs « mid size » de 400 cottages en Bourgogne, dans le département de Saône-et-Loire, a confirmé, suite à la présentation en Assemblée départementale du 3 février 2012, son intérêt pour ce projet qui entre pleinement dans le champ de ses politiques publiques telles que :

- le renforcement de l'attractivité et de la visibilité touristique, valorisant une vocation de destination sur l'année confortant ainsi le souhait d'une augmentation des durées de séjours et du nombre de nuitées marchandes,
- l'adéquation aux valeurs environnementales soutenues par les collectivités territoriales en matière de tourisme durable,
- la redynamisation d'un territoire rural en difficulté économique et la création significative d'emplois de proximité,
- la confortation de l'investissement à destination des acteurs économiques (touristiques, agricoles et du BTP notamment).

Le Département a accompagné durant deux années ce groupe pour déterminer un lieu d'implantation compatible avec le cahier des charges proposé.

A l'issue d'un recensement minutieux et de visites des sites, le groupe Pierre et Vacances – Center Parcs a retenu la forêt du Rousset en mai 2012.

Depuis cette date, de nombreux échanges et réunions de travail ont permis d'associer les parties prenantes au projet : le Groupe Pierre et Vacances – Center Parcs, services de l'Etat, Région, collectivités locales et la CDC (Caisses des Dépôts et Consignations) pour les aspects financiers. Un cadre de référence d'un protocole à intervenir pour le développement d'un Center Parcs en région Bourgogne, département de la Saône-et-Loire, sur la commune du Rousset, a ainsi pu être établi, reprenant les engagements respectifs des partenaires, Région et Département, d'une part et le Groupe Pierre et Vacances – Center Parcs, d'autre part.

Sur cette base, le Président de Pierre et Vacances – Center Parcs a confirmé l'engagement de son groupe de réaliser cette opération, en l'annonçant lors de l'Assemblée Départementale du 28 mars 2014.

Sur la base de ces engagements, la Région et le Département ont établi avec Pierre & Vacances un protocole sur lequel leurs assemblées respectives ont et vont délibérer les 19-20 juin et le 30 juin prochain.

Ce protocole définit précisément les engagements de chacune des parties pour réaliser le projet selon le calendrier prévisionnel qui fixe un objectif d'ouverture du site au deuxième trimestre 2018. Les deux collectivités s'engagent ainsi à ce qu'une SEM (ou toute autre société ad hoc) puisse acquérir le pôle des équipements collectifs de loisirs et de services, qui représente une surface de plancher de 12 000m² pour un investissement total estimé à 66 Millions €. Le reste des investissements dont le total est estimé à 170 Millions € concernent les hébergements touristiques (environ 400 cottages pour 28 000 m²) qui seront vendus à des investisseurs privés.

Pour ce faire, les collectivités sollicitent d'autres partenaires dans le montage financier. A ce titre, la CCI est identifiée comme un partenaire pouvant participer au capital de la future SEM à créer à hauteur de 500 000 € au sein du collège privé avec rémunération de son capital.

Le Département propose également à la CCI71, après signature du protocole d'accord entre les parties, d'organiser une rencontre entre Pierre et Vacances SA et les acteurs économiques de Saône-et-Loire (CCI, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture, organisations professionnelles...) afin :

- d'étudier en amont les différentes compétences disponibles et de faire le point avec le secteur du bâtiment notamment,
- d'identifier les entreprises de Saône-et-Loire qui pourraient répondre aux appels d'offres lancés par Pierre et Vacances SA en vue des travaux à réaliser,
- d'identifier les entreprises de maintenance qui pourraient intervenir par la suite,
- de proposer dès à présent à Pierre et Vacances SA une sélection d'entreprises offrant dès le début de l'exploitation des produits locaux pour l'approvisionnement alimentaire et en biens d'équipement.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour :

- **la participation de la CCI71 à hauteur de 500K€ au sein de la SEM dédiée,**
- **inscrire cette somme au budget 2014 de la CCI,**
- **mandater le Président pour obtenir des précisions sur le pacte d'actionnaires, les règles d'engagements et le budget prévisionnel des opérations, afin d'engager les démarches nécessaires à la conduite du projet,**
- **mandater le Président afin de solliciter les accords nécessaires auprès de la Tutelle.**

Pascal LEYES, en complément des éléments présentés, donne pour exemple un aperçu des retombées économiques qu'a engendré l'implantation du dernier CENTER PARCS dans le département de la Vienne en indiquant que 72 % des commandes passées pour CENTER PARCS pour la construction des équipements immobiliers concernaient les entreprises locales.

Le Président ECHALIER cède ensuite la parole à Rémi CHAINTRON, qui, appelé par d'autres engagements, doit quitter la séance.

Rémi CHAINTRON remercie le Président pour son accueil et salue le travail de la CCI et son implication dans l'économie de la Saône-et-Loire. Il rappelle que la CCI travaille aux côtés du Département sur un certain nombre de dossiers et notamment sur celui du Center Parcs. Il remercie à cette occasion Monsieur le Préfet qui a permis que ce dossier avance rapidement, car c'est un investissement qui sera créateur d'emplois et qui entraînera d'importantes retombées économiques sur le département.

Il rappelle que le chantier démarrera en 2016. Une réunion sera organisée dès la rentrée, afin de permettre aux entreprises locales et régionales de s'organiser et de pouvoir répondre aux appels d'offres.

Rémi CHAINTRON se félicite du travail réalisé ensemble et souligne que ce projet est un bel exemple de coopération.

Autres dossiers en commun :

► La marque de territoire dont l'anniversaire a été célébré il y a quelques semaines et qui a permis de fédérer les différents partenaires, organiser des rencontres et rappeler le caractère exceptionnel de notre territoire, sur le plan touristique, économique, environnemental et la qualité des infrastructures, notamment les voies de communication, autant d'atouts qui nous permettent d'être optimistes sur l'avenir de la Saône-et-Loire.

► La SEM pour la Coopération Industrielle en Bourgogne : autre partenariat important qui devrait générer beaucoup d'emplois. La prise de participation dans cette SEM constitue, souligne-t-il, un investissement productif.

► La SEM Patrimoniale Sud Bourgogne : qui doit et a déjà permis d'aider les entreprises au niveau de leurs investissements.

Rémi CHAINTRON ajoute qu'il faut accepter le changement et se mobiliser pour le redressement économique du pays et la réduction de la dette de la France, mais il est important de maintenir les outils existants qui fonctionnent tels que les CCI qui « parlent le langage des chefs d'entreprises » et constituent un grand réseau de proximité indispensable au développement économique des territoires.

Il faut conclut-il, continuer à promouvoir nos dossiers et poursuivre les investissements à bon escient pour les emplois et pour l'économie du département.

4.3 – Déclassement du domaine public de l'hôtel consulaire, 28 boulevard de la république à Chalon en vue d'une cession

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La CCI 71 loue actuellement son immeuble situé 28 boulevard de la République à Chalon-sur-Saône au Ministère de la Justice, jusqu'au 30 novembre 2014. A l'issue de cette location, la CCI souhaite vendre ce bâtiment.

Elle a, pour ce faire, publié une annonce dans le Bien Public, le Journal de Saône-et-Loire et le Progrès de l'Ain, avec une remise des propositions au 19 juin 2014.

A ce jour, une seule offre d'acquisition de l'immeuble dans son état actuel a été faite à la CCI par LOGIM EUROTRA à CHALON, au prix de 920 000 euros, qui se trouve dans la fourchette de l'estimation des Domaines en date du 12 juin 2014, fixée à 978 000 euros avec une marge de négociation de 10 %, soit 880.200 euros. Cette société souhaiterait pouvoir signer l'acte authentique dès septembre prochain en s'engageant à respecter les clauses du bail et de son avenant jusqu'à la libération des lieux par le Ministère de la Justice.

Toutefois, la vente ne peut être possible qu'après constatation de la désaffectation de cet immeuble par l'Assemblée, permettant de prononcer son déclassement. En effet, l'hôtel consulaire abritant des salles de réunion et aménagé pour accueillir du public, reste dépendant du domaine public de la Chambre.

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2007, l'Assemblée avait décidé de la désaffectation effective de l'immeuble, lors de l'entrée en service du nouvel hôtel consulaire au 1 avenue de Verdun à Chalon, en septembre 2009.

Cette désaffectation, dans le cas de la vente de l'immeuble, permet de prononcer son déclassement et son rattachement immédiat au domaine privé consulaire, permettant ainsi sa cession dans les conditions du droit privé.

Conformément à l'article 72 du règlement intérieur de la CCI, la Commission des Finances, réunie le 21 mai 2014, a examiné cette question et a émis un avis favorable à la vente de ce tènement immobilier aux conditions et au prix annoncés.

Aussi, au vu des éléments ci-dessus énoncés, les membres présents, à l'unanimité :

- **constatent expressément la désaffectation de l'immeuble situé 28 boulevard de la République à Chalon-sur-Saône, depuis Septembre 2009, date à laquelle l'ensemble des bureaux a été transféré dans le nouvel hôtel consulaire, 1 avenue de Verdun à Chalon-sur-Saône,**
- **prononcent le déclassement de l'immeuble cadastré section CH N° 4, situé 28 boulevard de la République à Chalon-sur-Saône, d'une surface au sol de 435 m², de quatre niveaux sur sous-sol, boulevard de la République et de trois niveaux sans sous-sol, rue d'Autun,**
- **approuvent le projet de cession de l'immeuble et son prix, au vu de l'avis favorable de la Commission des Finances,**
- **habilitent le Président à accomplir les formalités nécessaires, signer l'acte de vente ainsi que tous les actes préparatoires et prendre toutes décisions utiles à l'aboutissement de la vente ainsi qu'aux mesures de publicité foncière.**

4.4 – Convention de financement entre le Service Général de la C.C.I. et son service portuaire APROPORT

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Le remboursement anticipé d'emprunts voté le 31 mars dernier s'effectuera sur les fonds disponibles du SERVICE GENERAL.

Toutefois, deux emprunts concernent le service portuaire APROPORT et à la lecture des comptes au 31/12/2013, il apparaît que ce service n'est pas en mesure de supporter cette opération qui entraînerait une insuffisance de fonds de roulement et impliquerait une affectation du produit fiscal sur ce service.

De ce fait, en application de l'article R 712-36 du code de commerce, il est nécessaire que le SERVICE GENERAL octroie de nouveaux prêts à APROPORT selon les termes suivants :

- un prêt de 672 858,60 € au Port de Chalon au titre de la part en capital qui restait à rembourser à la Caisse d'Epargne. Ce prêt est consenti pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2014 et remboursable trimestriellement moyennant intérêts au taux EURIBOR 3 mois plafonné à 2 %.
- un prêt de 672 425,59 € au Port de Mâcon au titre de la part en capital qui restait à rembourser à la Caisse d'Epargne. Ce prêt obéit aux mêmes conditions que le précédent.
- un prêt de 348 000 € au Port de Chalon relatif à la partie autofinancée de la construction de l'Atelier Maintenance. Ce prêt est consenti pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2014 et remboursable trimestriellement moyennant intérêts au taux EUROBOR 3 mois plafonné à 2 %. La durée de ce prêt est alignée sur la durée restante de la concession dont le terme est prévu le 29 avril 2026.

Le Bureau de la CCI, réuni le 3 juin dernier a formulé un avis favorable à cette opération.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer pour dire que la présente délibération vaut convention de financement entre le Service Général de la CCI et son service portuaire APROPORT pour :

- un prêt de 672 858,60 €, remboursable sur 8 ans moyennant intérêts
- un prêt de 672 425,59 €, remboursable sur 8 ans moyennant intérêts
- un prêt de 348 000,00 €, remboursable sur 12 ans moyennant intérêts.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les termes de la présente délibération
- de donner tous pouvoirs au Président pour la mettre en œuvre.

4.5 – Rencontres de l'Initiative

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Les trois Chambres consulaires de Saône-et-Loire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne section 71, Chambre d'Agriculture) ont décidé d'organiser un événement intitulé " **Les Rencontres de l'initiative** ". Cette manifestation, prévue le 1^{er} juillet 2014 au colisée à Chalon-sur-Saône, doit permettre de favoriser le lien entre dirigeants d'entreprises de divers horizons et acteurs départementaux de l'économie et aussi susciter des initiatives locales. Plus spécifiquement, elle a pour objectifs :

- D'animer le débat économique départemental,
- De susciter la réflexion sur des thématiques innovantes,
- D'interpeller et mobiliser les élus autour du développement de l'économie locale en Saône-et-Loire,
- De faire germer des initiatives opérationnelles,
- De produire des retombées concrètes pour le département.

Les objectifs spécifiques poursuivis par ces Rencontres de l'Initiative 2014 sont de faire émerger ou de renforcer des actions en faveur du développement de l'économie de proximité, notamment à travers la mise en place d'un appel à projets dont le but est de soutenir financièrement des projets contribuant au développement de l'économie de proximité.

Agissant dans le cadre d'une coopération interconsulaire, une convention de partenariat tripartite doit être signée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et la Chambre de Métiers de d'Artisanat de Bourgogne, section Saône-et-Loire.

Elle a pour objet de définir les conditions du partenariat entre les trois Chambres consulaires en vue de l'organisation et du financement de la manifestation **Les Rencontres de l'Initiative** et de l'appel à projets s'y rapportant.

Dans cette convention, les trois Chambres consulaires s'engagent chacune à apporter une contribution financière de 10 000 € TTC pour l'organisation de ces rencontres. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire agira pour le compte et au nom des trois Chambres consulaires pour l'engagement et le règlement des dépenses liées à cet événement. Elle encaissera aussi les subventions des partenaires sollicités pour le compte des autres Chambres consulaires. Enfin, elle portera sur son propre budget l'appel à projets « Développement de l'Economie de proximité », mis en place en collaboration avec les 2 autres Chambres Consulaires.

Les projets retenus recevront une aide financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire sous la forme d'une subvention dont le montant variera en fonction du projet (jusqu'à 5 000 €) conformément au règlement de la consultation publié (réf : AAP-RDI2014).

Une commission d'analyse des réponses à l'appel à projets, composée à minima d'un membre représentatif désigné par chacune des trois Chambres consulaires, sélectionnera les dossiers à soutenir sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation. La remise officielle des subventions aura lieu lors des Rencontres de l'initiative du 1^{er} juillet 2014.

La CCI de Saône-et-Loire souhaite pour cela doter un fonds de soutien aux projets dont le montant est fixé à 25 000 euros net de taxes. Celui-ci serait prélevé sur le fonds de concours réservé aux agences de développement et inscrit au budget 2014.

Le Bureau, réuni le 3 juin dernier a examiné favorablement ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord :

- sur la contribution financière de la CCI71 de 10 000 € TTC pour l'organisation de ces rencontres,
- sur l'affectation de 25 000 €, prélevé sur le fonds de concours réservé aux agences de développement, à un fonds de soutien aux projets qui seront présentés dans le cadre de l'appel à projets,
- et donnent tout pouvoir au Président pour signer les conventions et documents se rapportant à cette opération, selon les conditions énoncées ci-dessus.

V – ACTIVITES CONSULAIRES : comptes rendus des commissions

Pascal LEYES indique que les synthèses des commissions ci-dessous, se trouvent dans les dossiers distribués à tous les participants en début de séance. Elles présentent les principaux points examinés, exposés ci-après :

5.1 – Commission APROPORT du 22 mai 2014

• RESULTAT FINANCIER DE 2013

Déjà commenté au point 3 de l'ordre du jour (Rapport du trésorier).

APROPORT clôture son exercice 2013 avec un résultat de fonctionnement presque à l'équilibre, ce qui n'est pas arrivé depuis 2007. Ce chiffre est également en amélioration par rapport au budget prévu et est à comparer au résultat de l'exercice précédent qui affichait une perte 274,9 k€.

Le détail après provision a été exposé précédemment dans les comptes.

• ACTIVITE de 2013 et à fin avril 2014

En termes de volumes en 2013, l'**activité globale** d'APROPORT est **en hausse de 5 %** tous modes de transport et trafics confondus, par rapport à l'an passé, avec un volume total de 3,225 Millions de tonnes traitées pour les deux plates-formes portuaires de Chalon et Mâcon.

Le résultat du **mode voie d'eau** en 2013, comparativement à 2012, est satisfaisant avec une **progression de 8 % en marchandises générales** (c'est-à-dire hors trafic sables et graviers), au regard du chiffre enregistré sur le bassin Rhône Saône en baisse de 3 %.

Parmi les secteurs d'activités les plus dynamiques, on peut citer les bois, le sel de déneigement, et les colis/pièces manufacturées supérieurs à l'an passé, sans oublier le charbon réalisé dans le cadre d'une opération spot, et sans suite du fait de la fermeture programmée pour début 2014 de la Centrale de Lucy. Ce trafic charbon à Chalon a représenté un volume de 116 000 tonnes par voie d'eau, effectué sur le 1^{er} semestre 2013.

Les deux autres points forts de l'année 2013 ont été le **volet ferroviaire en progression de 48 %** et l'**activité conteneurs** dont le niveau dépasse le record atteint en 2007 avec 60 745 EVP, soit une **progression de 11 %**.

A fin avril 2014 : L'activité est en baisse de 12 %, masquant une activité toutefois très dense en nouveautés.

Le mode VOIE d'EAU, en baisse de 17 %, a été pénalisé par deux arrêts de navigation pour travaux sur le réseau, en février et mars, qui ont fortement perturbé le flux des approvisionnements, voire reporté certaines opérations. La baisse d'activité en sel de déneigement en raison d'un hiver très doux (-53 000 tonnes des volumes traités), et l'absence du trafic charbon (- 82 000 tonnes) ont été compensée en partie par la bonne tenue de certaines activités vrac (bois, ballast, aliments bétail, sables et graviers) et le démarrage de nouvelles activités : produits métallurgiques à l'importation, expédition de feldspath (composant minéraux destinés à la production céramique italienne), ou bien encore, l'exportation de bois sur le Maghreb.

L'activité ferroviaire affiche une progression de 5 % par rapport à l'an passé, et n'est pas en reste en matière d'actualité avec un cinquième train semaine à traiter pour la liaison LE HAVRE/CHALON GREENMODAL, boostant parallèlement le résultat de l'activité CONTENEURS (+ 65 % à Chalon).

• ANALYSE DES ACTIONS COMMERCIALES EN COURS

En termes de chiffre d'affaires, les deux volets « sel » et « charbon » qui représente une perte de 240 K€ ont été financièrement intégralement compensés par l'apport de nouvelles activités, citées ci-avant, et la bonne tenue de certains trafics, puisque le niveau des produits d'exploitation est légèrement supérieur à 2013 (gain de 10 K€). Ce résultat positif contraste donc avec les chiffres en recul en tonnage (-12%).

Une projection du budget prévisionnel de 2014 a été présentée à la Commission tenant compte des perspectives d'activités connues. A ce stade de l'année, on peut dire que les objectifs sont maintenus, avec un niveau à 6,067 M€ de CA, initialement budgété à 6,039 M€, représentant un écart de 28 K€ de chiffre d'affaires supplémentaires.

La Commission a par ailleurs été informée de l'état d'avancement des actions entreprises au titre de la démarche pour le « référencement ferroviaire RFN » pour le Port de Chalon. Le choix de l'organisme de formation (sur appel d'offres) pour la conduite de trains ainsi que la sélection des candidats (à partir de tests d'aptitudes préalables médicaux et psychotechniques) ont été réalisés. Le recrutement des agents interviendra à l'issue de leur formation, et si seulement si ces agents réussissent leurs habilitations. Pour compléter le dispositif, un matériel de traction homologué (agrée RFF) devra être trouvé d'ici fin juillet. Une recherche de locomotive d'occasion est donc en cours.

• SITE DE PAGNY

Point sur l'état d'avancement du rachat du poste de chargement de céréales privé, dont l'objectif est de disposer d'un quai complémentaire pour améliorer les co-activités. Opération déjà bien avancée. Parallèlement, le protocole d'accord de cession entre BCS – SMTP et SAS PAGNY TERMINAL, matérialisant le transfert de propriété de l'outillage, est signé. Il s'agit de la première étape du processus d'évolution fonctionnelle du site pour, après travaux d'aménagement d'un tapis et d'une trémie, transférer l'activité engrais sur cet autre quai.

Activité de la période - Point des manifestations réalisées et à venir :

Les difficultés rencontrées par les CFA du bâtiment et le CFA La Noue sont évoquées au niveau régional. Cela ne doit pas faire oublier les difficultés des autres établissements. Un courrier sera adressé au Conseil Régional de Bourgogne, pour lui rappeler les spécificités du CFA automobile et du CIFA Jean Lameloise.

Service Apprentissage

La semaine de l'apprentissage s'est déroulée du 20 au 23 mai 2014. L'objectif essentiel était d'aller à la rencontre des entreprises et de faire connaître le Point Apprentissage de la CCI 71 auprès des familles et des jeunes.

Ecole de Gestion et de Commerce

On note une évolution positive dans le recrutement. Le potentiel de candidat est plus élevé. Au niveau Bourgogne, les effectifs sont maintenus dans la Nièvre mais en baisse à Sens. L'ensemble des écoles du réseau souffre.

L'audit du visa conclut à un refus ce qui peut remettre en cause l'EGC. Une réunion Bourgogne devra statuer.

CFA Automobile

Le CFA est en période de recrutement. On peut noter une tendance à la baisse des dossiers.

Olympiades des métiers : une sélection régionale des « métiers de l'automobile » a été organisée au CFA le 4 avril dernier. Le CFA a obtenu la 1^{ère} place dans 4 catégories.

CIFA Jean Lameloise

Remise de récompense : mise à l'honneur d'apprentis méritant.

Olympiades des métiers : sélection régionale section art de la table et pâtisserie.

Une nouvelle formation « CAP Agent polyvalent Restaurant » ouvrira en septembre 2014.

Projet d'ouverture d'un BTM Chocolat en septembre 2015.

Réflexion mise en place d'un CQP « abattage » en partenariat avec les abattoirs d'Autun et l'AMDF.

Financement Contrat de professionnalisation et Région.

Participation à un forum organisé par Carrefour. Bonne expérience, à réitérer. Signature d'une convention à l'étude.

Forum alternance du 28 mai dernier organisé à l'Hôtel Consulaire à Chalon : une centaine de visites en plus par rapport à l'an dernier. Le bilan qualitatif et quantitatif est en cours.

Formation continue

La formation « courte » est en augmentation de 20 % par rapport à l'an passé. L'effectif « alternance » est difficile à maintenir, en concurrence avec l'apprentissage (moins onéreux). Le Conseil Régional de Bourgogne lance le plan « 100 000 demandeurs d'emploi en moins », par le biais de la formation, dans le secteur tertiaire, hôtellerie, BTP ...

Rencontre avec le Conseil Régional de Bourgogne du 7/05

Le CIFA Jean Lameloise doit présenter un dossier pour obtenir une aide éventuelle, au titre des CFA en difficulté et s'inscrit dans un plan de soutien à l'apprentissage voulu par le Président Patriat. L'objectif du Conseil Régional de Bourgogne est d'enrayer la baisse des effectifs « apprentissage » et de financer les établissements en difficultés. 4 millions d'euros sont affectés à cet objectif.

Point financier et perspectives budgétaires 2014

Formation Continue

Suite aux mauvais résultats pour l'année 2013 à la formation continue, un plan d'urgence a été établi pour redresser la situation de la DFCE, comportant 6 volets. La situation au 31 mars 2014 est plutôt bonne en comparaison à mars 2013.

5.3 – Commission Industrie, Services aux entreprises et Environnement du 10 juin 2014

Cette réunion s'est déroulée au sein de la société ATI à DIGOIN et Michel PERCHE est remercié pour son accueil. Les points suivants ont été abordés :

Déploiement de CCI MAP (Méthode d'Amélioration de la Performance) en Saône-et-Loire

CCI MAP vise les industries et services à l'industrie de 10 à 100 salariés. Cet outil a pour objectif d'aider les entreprises dans leur développement et de leur proposer des axes de progrès. Il s'agit de poser, en direct avec le dirigeant, un certain nombre de questions, afin d'effectuer une photographie sur 12 axes (marketing, juridique...) de l'entreprise. 2 personnes de la CCI 71 ont été formées en février puis, ont transféré leur savoir auprès de l'ensemble des conseillers industrie. A ce jour, 8 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic CCI MAP lors de cette première phase de test.

Présentation du catalogue des prestations associées de la CCI 71

Un catalogue produits de l'ensemble des services de la CCI 71 est en cours d'élaboration. Chaque prestation effectuée par les différents services y est répertoriée pour répondre, ainsi, aux demandes de nos ressortissants. Après avoir élaboré le diagnostic d'une entreprise via CCI MAP, les conseillers industrie pourront proposer des prestations répondant aux axes d'amélioration à envisager au sein d'une entreprise. A ce jour, environ cent prestations sont référencées dans l'outil CCI MAP.

Bilan de la formation-action « référent énergie »

Les objectifs de la formation étaient de motiver les responsables des entreprises sur les gains d'exploitation réalisables par une gestion rigoureuse de l'énergie et fournir, à partir d'exemples concrets, des solutions pouvant apporter une réduction des dépenses énergétiques. 8 entreprises de secteurs très variés ont participé à cette première session. Les entreprises ont été très satisfaites et pour la majorité des stagiaires, les objectifs ont été atteints. Quelques remarques ont été soulevées afin d'améliorer quelques points.

Présentation des rencontres RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) du 16 octobre 2014

C'est une opération régionale déclinée sur l'ensemble des 4 départements et qui fait partie du schéma sectoriel développement des entreprises. L'objectif est de sensibiliser les PME/PMI à la thématique RSE. Pour la Saône-et-Loire, une demi-journée aura lieu le 16 octobre 2014 à la CCI 71 à Chalon. Le programme quasi définitif a été présenté

Présentation du projet « réduction des toxiques dans les effluents industriels »

La LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) a été publiée le 30 décembre 2006. La CCI de Saône-et-Loire a mis en œuvre, dès 2007, une sensibilisation aux contraintes et enjeux pour ses industriels. Elle a publié un guide de la bonne gestion de l'eau dans l'industrie en 2008 et a notamment aidé certains industriels dans une campagne de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) mise en place par l'Etat qui vise à limiter, voire supprimer, ces substances.

Très récemment, la CCI a été sollicitée par le SITEAM (Syndicat de Traitement des Effluents de l'Agglomération Mâconnaise) et l'Agence de l'Eau pour développer une action collective afin d'identifier les industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif. Cette action devrait permettre aux industriels présents sur le territoire du SITEAM de bénéficier à la fois de diagnostics sur leurs effluents et, si besoin d'obtenir des subventions de l'agence de l'eau allant jusqu'à 80 % pour les études et les investissements. Les enjeux sont très forts sur cette opération, car en effet, le Grand Chalon a également sollicité la CCI sur cette même opération.

Quelques points divers ont été abordés :

- Les rendez-vous de l'énergie de puissance du 26 juin à Belfort : lors de cette 3^{ème} édition, 10 entreprises de sous-traitance de la Saône-et-Loire seront présentes ainsi que 2 donneurs d'ordres (Alstom et Thermodyn),
- Action 1.2.3. environnement : opération régionale pilotée par la CCI 71 avec le CRB. Cette formation-action se déroule par étape (niveau 1 et niveau 2-3) et il est prévu de lancer avant l'été, une formation de niveau 1 (5 entreprises déjà inscrites). Un groupe inter-département de niveau 2-3 est en cours de constitution,
- Gestion et prévention des déchets dans les PME/PMI : opération départementale pilotée par la CCI 71 avec le soutien de l'ADEME. Cette formation-action prévoit 5 demi-journées de séminaires techniques + un diagnostic initial effectué par un bureau d'études spécialisé qui accompagne ensuite l'entreprise dans l'établissement et le suivi à la mise en place d'un plan d'actions. 6 entreprises ont débuté cette opération,
- Demande d'APERAM pour l'accompagnement à la certification MASE des PME/PMI : APERAM souhaite remettre en place cet accompagnement afin que leurs sous-traitants soient certifiés MASE,
- Les rencontres de l'initiative - appel à projets en faveur du développement de l'économie de proximité : cet événement organisé par la CCI Saône-et-Loire, la CMA et la Chambre d'Agriculture aura lieu le 1^{er} juillet au Colisée à Chalon-sur-Saône.

Tour de table

Un tour de table sur l'activité et la conjoncture économique a été fait. Paradoxalement, et malgré ce que l'on entend dans les médias, selon les chefs d'entreprises présents, l'activité est satisfaisante pour la plupart malgré une visibilité restreinte de leurs carnets de commandes.

5.4 – Commission Commerce et Services aux Particuliers du 23 juin 2014

Fonds de concours 2014

Présentation des dossiers de chaque union commerciale aux membres de la commission qui proposent l'attribution d'une subvention.

23 unions commerciales ont présenté un programme d'actions pour un **montant de dépenses prévisionnelles de 538 739 €**. **Le montant des subventions prévisionnelles s'élève à 74 763 €**.

Pour l'union commerciale de CORMATIN l'ECCA, les membres de la commission ont proposé d'attribuer un bonus de 1 000 € sur l'opération « les oiseaux rares ».

Pour l'union commerciale de MELAY, les membres ont proposé de subventionner la réalisation d'un chalet pour l'exposition des artisans et des commerçants. A ce titre, une plaque mentionnant la participation financière de la CCI71 devra être apposée sur le chalet.

Enfin les membres de la Commission ont donné leur accord pour que la Fédération des UCIA de Saône et Loire dépose une demande de financement complémentaire au fonds spécial.

Présentation du règlement pour le fonds de concours spécial en 2015

Ce fonds de 20 000 € est un concours qui récompensera la créativité de 3 unions commerciales en leur permettant de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 15 000 €, 6 000 € et 4 000 € pour développer des actions à caractère novateur et fédérateur.

Les conditions, validées par les membres de la commission seront les suivantes :

- Les bénéficiaires restent les mêmes (associations ou groupements de commerçants déclarés en Préfecture)
- Les dossiers de candidature doivent être déposés **avant le 31/10/2014**
- Les candidats devront se présenter devant le jury de sélection pour défendre leur projet

Les critères de sélection sont au nombre de 4 :

- Regroupement d'entreprises participant à des actions collectives pour renforcer l'image de marque
- Mise sur pied d'une action répondant aux objectifs de l'association et qui devra être novatrice sans s'appuyer nécessairement sur un événement commercial (c'est l'action qui doit créer l'événement et non pas le contraire)
- Recherche de partenariats afin d'adjoindre d'autres activités que le commerce (culturelles, gastronomiques, etc.)
- Evaluation des retombées.

L'association viendra défendre son dossier devant un jury composé de membres de la commission commerce lors de la commission du mois de novembre.

Le montant de la subvention versée est lié au classement de l'UCIA mais ne pourra pas dépasser 100 % du budget présenté.

Les gagnants recevront leur prix en janvier 2015 soit en amont de la réalisation des dépenses liées à l'opération.

Questions diverses

- Centenaire de Mme SOBOUL, commerçante à LUGNY

Pierre PETITJEAN a participé à la manifestation organisée par l'UCAL à l'occasion du centenaire de Mme SOUBOUL épicière du village et de ses 55 ans d'activité en tant que commerçante.

VI – BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES

Situation et perspectives pour l'Industrie, le Commerce et les Services dans le département

Intervention de Pascal GAUTHERON de Centre Relations Clients

Pascal GAUTHERON présente le 15^{ème} Baromètre Bourguignon des Affaires réalisé suite à une enquête auprès de 1 500 chefs d'entreprise bourguignons, dont près de 500 de Saône-et-Loire. Il propose un regard sur les 6 derniers mois et les perspectives de juin à novembre 2014 (document « InfoEco des CCI de Bourgogne », distribué en début de séance à tous les participants).

L'indice de confiance est à la hausse. En effet, 20 % des dirigeants bourguignons jugent leur situation économique meilleure qu'à la même période l'année dernière, contre 16 % au premier semestre.

D'une manière générale, l'activité est soutenue par rapport aux prévisions. Toutefois, les résultats financiers et les marges sont à la baisse, surtout pour la Saône-et-Loire qui est le département qui a réalisé le moins bien ses objectifs. Un léger mieux est à noter pour la Côte d'Or et dans la Nièvre.

En Saône-et-Loire, les baisses sont supérieures aux hausses. Les entreprises de moins de 50 salariés souffrent davantage que les entreprises de plus de 100 salariés. Quant aux marges, quelle que soit la taille de l'entreprise, elles sont à la baisse.

Pour les 6 prochains mois, dans le département, les indicateurs sont attendus au vert, à l'exception des investissements. Pas de rebond, mais des perspectives de stabilisation.

Par secteur d'activité :

Industrie : en retrait malgré une année 2013 favorable. 24 % des entreprises du secteur espèrent une hausse de leur chiffre d'affaires. L'activité se stabilise sauf pour les marges.

Commerce : Un léger mieux avec une moindre proportion de commerces à l'activité en baisse. Les commerçants ne perçoivent pas de grand mieux pour l'avenir et craignent un nouveau semestre de baisse de leur activité.

Services : L'accalmie se poursuit avec des résultats identiques au semestre précédent. Les dirigeants du secteur envisagent des perspectives à la hausse et espèrent voir le bout du tunnel.

BTP : dégradation pour ce secteur d'activité : 34 % des entreprises présentent un chiffre d'affaires en diminution et ne sont pas optimistes pour l'avenir.

Dans l'ensemble, de contexte économique et donc toujours morose.

La question FLASH de ce mois porte sur l'innovation.

VII – QUESTIONS DIVERSES : INFORMATIONS

Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues

7.1 – Les appels d'offres et marchés publics

Rapporteur : Pascal LEYES

Commission Consultative des Marchés du 6 mai 2014 :

Dossiers examinés :

- **CFA MACON : Marché Restauration des apprentis**
Attributaire : SODEXO LYON, pour un montant de 123 492 euros TTC pour 1 an, sur une base de 41 000 repas

- **Fourniture de GASOIL non routier pour les ports de Mâcon, Chalon, Pagny :**
3 lots :
 - ✓ LOT 1 : Port de MACON pour une quantité annuelle estimée à environ 120 000 litres/an
 - ✓ LOT 2 : Port de CHALON pour une quantité annuelle estimée à environ 137 000 litres/an
 - ✓ LOT 3 : Port de PAGNY pour une quantité annuelle estimée à environ 20 000 litres/an

Attributaire : Entreprise THEVENIN et DUCROS, pour les trois lots et pour un prix du m3, par lot, de 718 euros.

Marchés en cours (publiés) :

- réalisation de diagnostics techniques d'accessibilité et de prestations d'aide au montage de dossiers de dérogation d'accessibilité
- Achat de prestation de formations pour la formation initiale et la formation continue
- Avenants aux travaux de la salle Guérin à Mâcon

Marchés prévus (non publiés) jusqu'en septembre :

- Investissements d'infrastructures sur les ports :
 - ✓ *Reprise de la plate-forme « terminal conteneurs » au port de Chalon*
 - ✓ *Extension parking d'attente Poids lourds*
- Etude marché sur équipement de sécurité
- maintenance des équipements audiovisuels
- Cartes carburants
- nettoyage des locaux
- CFA MACON :
 - *Remplacement plaques translucides atelier*
 - *Vidéosurveillance*
 - *Travaux accessibilité handicapés*
 - *Achat camion occasion*
 - *achat maquette véhicule hybride*

7.2 – Les subventions accordées par la CCI depuis la dernière Assemblée Générale (Conformément à la délibération sur les modalités d'attribution des subventions accordées par la CCI)

Rapporteur : Pascal LEYES

Subventions	Bureau Date	Montant TTC
Organisations professionnelles : - MEDEF de Saône et Loire - CGPME de Saône et Loire	11 mars 2014 (validé par l'AG du 31 mars)	7 500 7 500
Ville de Mâcon : les rendez-vous de l'emploi 2014	3 juin 2014	2 760
Exposition des Compagnons du tour de France des Devoirs Unis à Paray Le Monial	15 avril	1 500
TOTAL		19 260

Rapporteur : Pascal LEYES

➤ **Désignations de représentants complémentaires au sein du Conseil d'Administration de CMD**

Suite à la démission de Christian FOURGEOT de son mandat de membre titulaire, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du Conseil d'Administration de CMD.

Actuellement la CCI dispose de trois autres postes de titulaires, assurés par Antoine DIAZ, Bernard ECHALIER et Gilles PENET.

Les membres du Bureau, lors de leur réunion du 15 avril dernier, ont proposé la candidature de Philippe GIRARD à ce poste.

Par ailleurs, les statuts prévoyant la désignation de 4 suppléants, le Bureau a proposé les désignations de :

- Rémi JOUANNEAU
- Christian BIEVRE
- Laurent MANSON

en complément de Sylvie PERREAU déjà désignée.

➤ **Désignations de représentants au sein de l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône »**

La CCI71, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture doivent désigner leur représentants au sein du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône ».

Cette représentation était jusqu'alors assurée par Jean-Philippe ANCIAUX, membre titulaire de la CCI71, en qualité de titulaire et Marcel CHIFFLOT, Président de la CMA de Région Bourgogne, Section Saône-et-Loire, en qualité de suppléant.

Monsieur ANCIAUX nous a fait savoir qu'il souhaitait être désigné en qualité de titulaire.

Aussi en accord avec les autres parties concernées, les désignations faites en 2012 ont été reconduites et un courrier co-signé CCI/CMA/CA a été rédigé en ce sens.

Les membres prennent acte de ces désignations

VIII – CONCLUSION

Pascal LEYES remercie Monsieur Patrick BIDAUX, artiste peintre, Professeur aux Beaux-Arts, qui a peint en direct, tout au long de cette assemblée, la fresque murale qui se trouve derrière la tribune.

Il convie ensuite Monsieur le Préfet et l'Assemblée à participer à 17 h, à la cérémonie à l'occasion de la réfection de la salle Guérin et à la commémoration du centenaire de la construction de l'Hôtel Consulaire réalisée de l'été 1911 à l'hiver 1913-1914 et inauguré le 28 septembre 1964.

Ont également été conviés un certain nombre de personnalités, ainsi que les 6 maires dont les blasons ornent la salle Guérin, blasons qui ont également été repeints par Patrick BIDAUX.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 50.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

